

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD825

présenté par
Mme Le Feur, rapporteure

ARTICLE 9

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« , inclus au diagnostic visé au premier alinéa du présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure le stress test climatique au sein du diagnostic modulaire.